

## **Règlement intérieur Creative Design Center**

Le Creative Design Center est un espace dédié à la créativité et à l'innovation, dédié au développement de projets étudiants et entrepreneuriaux favorisant le prototypage rapide, la collaboration, l'intelligence collective et la créativité.

Cette salle met à disposition des ordinateurs équipés de logiciels de CAO et PAO, d'outils de valorisation des projets, d'équipements audiovisuels et électroniques.

### **1. Conditions d'accès et Gestion du lieu**

Cet espace est accessible par accès restreint. Le lieu est sous surveillance vidéo.

Il est accessible après signature de la charte à :

- titulaire et personnel de la Chaire « Inventivités digitales » ;
- enseignants permanents et étudiants de la majeure id-DIM dans les créneaux et horaires indiqués ou sur demande avec présence d'un animateur du lieu ;
- enseignants permanents et étudiants de la majeure EMI ;
- personnel de IMT Starter ;
- associations autorisées sur demande.

### **2. Connection aux sessions informatiques**

Nous consulter.

Sont interdites les consultations de site internet :

- Ayant un caractère discriminatoire (Art 225-1 à 225-4 code Pénal)
- Portant atteinte à la vie privée (Art 226-1 à 227-6 code Pénal)
- Ayant un caractère pornographique, pédophile, terroriste, xénophobe, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Les utilisateurs sont totalement responsables des sites et documents qu'ils consultent ou téléchargent.

### **3. Rangement et entretien de l'espace**

Bien ranger l'espace après utilisation : remettre les tables, chaises, jeter les déchets...

Ne laisser aucune affaire personnelle dans l'espace.

Respecter le matériel mis à disposition et veiller à ne pas endommager les équipements (ne pas modifier les branchements électriques).

En cas de constats d'anomalies tant sur les équipements que sur l'infrastructure mise à disposition, signaler le dysfonctionnement à Flavien BAZENET (flavien.bazenet@imt-bs.eu) et Maud SECQUEVILLE (maud.secqueville@imt-bs.eu).

#### **4. Hygiène et propreté**

Les étudiants doivent veiller à la propreté de la salle et aux postes de travail.

Aucun déchet ne doit être laissé sur place en dehors des poubelles prévues à cette effet.

#### **5. Dégradations et vols**

Les dégradations et les vols seront facturés à la personne responsable.

La liste de matériel en accès dans la salle est affichée dans la salle.  
Merci de signaler toute disparition de matériel

#### **6. Emprunt de matériel**

Il est strictement interdit d'emprunter ou de sortir du matériel de l'espace sans accord et demande préalable.

Une liste de matériel est mise à disposition dans la salle.

#### **7. Exclusion**

En cas de non-respect du règlement par un de ses utilisateurs, la Direction de la Chaire se réserve le droit de prononcer son exclusion temporaire ou définitive.